



## EXEMPLE DE NOTICE DE POSTE

### En cas d'exposition à des agents chimiques dangereux

(art. R4412-39 du Code du travail, circulaire DRT n°12 du 24 mai 2006)

## NOTICE DE POSTE

### Hypochlorite de sodium (solution à 15 % de chlore actif)

#### Service

Piscine

#### Restrictions

Agents formés seulement

Agents aptes médicalement

Travaux interdits aux moins de 18 ans



### Dangers



Dangereux pour la santé



Corrosif



Dangereux pour l'environnement



Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

### Protections individuelles



Combinaison de protection de type 6



Gants imperméables en PVC



Bottes de sécurité en PVC



Lunettes à protection latérale

### Manipulation et stockage



Consulter l'étiquette et la fiche de données de sécurité



Se laver les mains après chaque utilisation



Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur le lieu de travail



Conserver sur rétention dans son récipient d'origine fermé et dans un endroit ventilé

### Premiers secours

#### En cas d'inhalation

Transporter la personne à l'air libre.



Consulter un médecin, si des symptômes respiratoires apparaissent, et lui montrer l'étiquette.

#### En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.



Consulter un ophtalmologiste et lui montrer l'étiquette.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, bijoux, chaussures...

Laver abondamment à l'eau.



Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

#### En cas d'ingestion

Ne rien faire absorber par la bouche.

Ne pas donner à boire, ni faire vomir.



Rincer la bouche avec de l'eau.

Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.



VERIFIER LA TROUSSE DE 1<sup>ER</sup> SECOURS  
EN CAS D'URGENCE, APPELER LE : **15** ou **112**  
CENTRE ANTI-POISON DE LYON : **04 72 11 69 11**



**La notice de poste s'inscrit dans le cadre de la réglementation du Code du travail (art. R4412-39) et d'une circulaire DRT (n°12 du 24 mai 2006).**

La notice de poste constitue, avec l'étiquetage réglementaire des produits chimiques et la Fiche de Données de Sécurité (FDS), l'un des outils d'information sur la prévention du risque chimique en collectivité territoriale.

Elle présente les dangers ainsi que les mesures d'organisation, de prévention et de secours définies dans le Document Unique (DU) d'évaluation des risques professionnels, en fonction de la nature du poste de travail.

Elle doit être révisée et actualisée périodiquement, afin d'intégrer les modifications éventuellement apportées au procédé de travail et de prendre en compte l'évolution de l'état des connaissances. Cela implique donc une organisation interne de veille documentaire et réglementaire.

Son élaboration se fait à partir des différentes rubriques de la FDS du produit chimique :

**Rubrique 1** : identification de la substance/du mélange

**Rubrique 2** : identification des dangers

**Rubrique 3** : contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Rubrique 4** : premiers secours

**Rubrique 6** : mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Rubrique 7** : manipulation et stockage

**Rubrique 8** : contrôle de l'exposition/protection individuelle

Pictogrammes conformes à la norme ISO 7010

Rappel des numéros d'urgence et du Centre anti-poison de secteur

**NOTICE DE POSTE**  
**Hypochlorite de sodium** (solution à 15 % de chlore actif)  
 Service  
 Piscine  
**Restrictions**  
 Agents formés seulement  
 Agents aptes médicalement  
 Travaux interdits aux moins de 18 ans

**Dangers**  
 Dangereux pour la santé  
 Corrosif  
 Dangereux pour l'environnement  
 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

**Protections individuelles**  
 Combinaison de protection de type 6  
 Gants imperméables en PVC  
 Bottes de sécurité en PVC  
 Lunettes à protection latérale

**Manipulation et stockage**  
 Consulter l'étiquette et la fiche de données de sécurité  
 Se laver les mains après chaque utilisation  
 Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur le lieu de travail  
 Conserver sur rétention dans son récipient d'origine fermé et dans un endroit ventilé

**Premiers secours**

| En cas d'inhalation  | En cas de contact avec les yeux   | En cas de contact avec la peau   | En cas d'ingestion  |
|--|---|--|---|
| Transporter la personne à l'air libre.   | Laver abondamment avec de l'eau durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.<br>Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, bijoux, chaussures...<br>Laver abondamment à l'eau. | Ne rien faire absorber par la bouche.<br>Ne pas donner à boire, ni faire vomir.     |
|  |   |  |   |
| Consulter un médecin, si des symptômes respiratoires apparaissent, et lui montrer l'étiquette. | Consulter un ophtalmologiste et lui montrer l'étiquette.                                | Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.   | Rincer la bouche avec de l'eau.<br>Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette. |

**VERIFIER LA TROUSSE DE 1<sup>ER</sup> SECOURS**  
**EN CAS D'URGENCE, APPELER LE : 15 ou 112**  
**CENTRE ANTI-POISON DE LYON : 04 72 11 69 11**